

Jugement du 19 juillet 2024 de la Cour internationale de justice concluant à l'illégalité de l'occupation par Israël des dits « territoires occupés »

Lettre ouverte au Conseil fédéral – 27 juillet 2024

Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Par ce mot, nous, soussignés, attirons votre attention sur la décision récente, du 19 juillet 2024, de la Cour internationale de justice (CIJ) concluant à l'illégalité pure et simple de l'occupation par Israël desdits territoires occupés – et nous le soulignons : illégalité de *l'occupation en tant que telle* et pas seulement des colonies et de leur progression. Et nous le faisons parce que votre silence à ce sujet résonne dans nos oreilles à nous rendre sourds.

Les conclusions de la CIJ sont sans appel : dans ses détails, comme dans son principe, cette occupation est illégale et la conclusion pratique en est l'ordre intimé par la Cour à Israël de se retirer des territoires dans les plus brefs délais. Cette illégalité, bien sûr, était connue de tous depuis bien un demi-siècle au moins. Ce que change ce jugement, c'est juste ceci : désormais son illégalité au regard du droit international reconnu est démontrée par la plus haute cour de justice de la planète. Cela, avec un tel luxe de précisions et d'appuis aux textes du droit international que la polémique n'est plus de mise. Les réponses d'Israël en constituent la démonstration *a contrario* : incapable d'opposer le moindre argument de fait comme de droit, il dégaine l'accusation d'antisémitisme. Désormais sa seule, et bien misérable, défense contre les critiques de son action.

La chose sûre est que, désormais, *vous, notre gouvernement*, vous ne pourrez plus prétendre ne pas savoir ; ni tourner autour du pot en invoquant l'absence d'un jugement autorisé.

Aussi la question pour notre pays se pose de manière brutalement simple : allons-nous continuer de soutenir le gouvernement criminel d'Israël ? ou allons-nous œuvrer pour nous conformer au droit international ? Il *vous* revient d'en décider.

Nous, signataires de cette lettre, vous appelons à entrer dans une coopération résolue avec tous les pays qui ont déjà indiqué leur volonté d'œuvrer à faire respecter cet avis de la CIJ ; partant, et cela jusqu'au plein respect du droit international par Israël :

- à interrompre et faire cesser toutes les collaborations publiques et privées avec Israël ;
- à exiger le bannissement d'Israël de tous les grands événements internationaux ;
- à engager notre pays dans la mise en œuvre de « boycott, désinvestissement, sanctions » et toutes autres mesures appropriées.
- Et, aussi, à associer notre pays à l'action des États demandant la reconnaissance de l'État de Palestine.

Et tout cela, sans délai, vu l'urgence qu'impose l'accélération des opérations annexionnistes d'Israël en Cisjordanie aussi bien que celles génocidaires à Gaza.

Dans l'espoir que votre action sera à la mesure de la gravité de la situation et du jugement de la CIJ, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, nos salutations respectueuses.